AU SENAT

AVANT LA SÉANCE

Le septième bureau du Sénat, chargé de vérifier l'élection dans la Doubs de M. Baillard, républicain modéré, ayant été saisi de plusieurs protestations contre cette élection, protestations visant des faits de pression officielle, et notamment l'intervention personnelle du ministre de l'instruction publique, M. Bombard, sénateur de ce département, a délégué une sous-commission pour faire un premier examen de ces protestations. Cette sous-commission entendra M. Bombard et M. Bernard, sénateur radical du même département.

LA SEANCE

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 3 h.

Outrages aux bonnes mœurs

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 2 août 1882 sur la répression des outrages aux bonnes mœurs.

M. Bérenger, rapporteur, défend la loi. Il demande instamment au Sénat de la voter.

M. Barlan croit nécessaire de faire exception pour le livre. S'il y a des dessins dans le livre, ils peuvent être poursuivis à part ; la saisie des livres peut donner lieu à des abus que tout le monde comprend.

M. le rapporteur ne méconnaît pas la force des observations du gouvernement, mais la commission ne veut viser que les livres véritablement obscènes annoncés comme tels par les prospectus.

L'orateur donne quelques exemples. Il y a là tout un commerce que l'on ne peut laisser subsister. On dit que l'on poursuivra le prospectus, mais le prospectus peut ne pas être obscène. Cependant il veut bien faire une concession et faire exception pour le livre, mais à la condition que l'on ajoutera un article portant à un an au lieu de trois mois, le délai de la prescription.

M. Barlan — Le gouvernement accepte l'addition.

Le paragraphe 1er de l'article unique est adopté.

Le paragraphe 2 l'est également avec l'addition des mots « autres que le livre » demandée par le gouvernement.

M. Bérenger demande qu'on mettenx voix l'addition qui consiste à ajouter les mots « par l'étalage public ou par l'annonce de livres de pareille nature. »

M. Trarieux dit que cette rédaction n'est pas satisfaisante.

L'amendement mis aux voix n'est pas adopté.

Le paragraphe 3 est adopté ainsi que le paragraphe 4.

Le paragraphe 5 est ainsi conçu : « par des chants obscènes ou propos de même nature proférés publiquement. »

M. Dame demande le renvoi à la commission.

M. Barlan maintient son texte qui est ainsi conçu : « par des chants ou cris de même nature proférés publiquement. »

Le texte de la commission est repoussé et celui du gouvernement est adopté.

Les autres paragraphes sont adoptés ainsi que l'ensemble de l'article.

Un article additionnel portant à un an le délai de la prescription pour ouvrages aux bonnes mœurs commis par la voie du livre, est adopté.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

PROJETS DIVERS

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à proroger pour une période de dix mois la loi du 25 juin 1890 relative aux pouvoirs disciplinaires des administrateurs des communes mixtes en Algérie.

Il ajourne la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Alfred Girard ayant pour objet de substituer pour les élections législatives le renouvellement partiel au renouvellement intégral.

La séance est levée à 5 heures. Séance lundi.

La Charité des Egoïstes

Si un pauvre misérable, perdu dans la foule des humbles, expose sa vie pour en sauver d'autres, sans calculer ce qu'elles valent, on se borne à le féliciter d'avoir fait son devoir : pour un peu on lui donnerait à entendre qu'il a conservé à la société des existences plus précieuses que la sienne. Et c'est tout ; on l'oublie et on le laisse à ses souffrances.

Mais il ne se passe presque point de semaine que les journaux mondains n'annoncent la disparition d'un nom auquel ils accordent la grâce d'une oraison funèbre de bon ton ; et dans celle-ci nous retrouvons toujours la même phrase obsédante : « ce fut un philanthrope ; il consacra la plus grande partie de sa fortune à des œuvres de charité et sa mémoire doit être vénérée des pauvres ».

Nous aussi, nous n'hésitons pas, dans bien des cas, à accorder à ce bienfaiteur un hommage de reconnaissance ; seulement nous y mettons plus de simplicité et nous nous réservons le droit de critiquer l'exagération qui tombent volontairement les professionnels de la louange. Certes, en ce siècle où l'égoïsme s'affirme dans toute son impudeur, c'est un noble sentiment que de songer à son prochain, mais encore faut-il que ce sentiment prenne sa source dans le désintéressement pour être véritablement beau.

Nous ne le contesterons pas non plus : parmi ceux qui attachèrent leur nom à des œuvres durables, quelques-uns se soucièrent peu de mériter les hommages de la postérité et ne parurent agir que dans un but purement humanitaire.

Mais ceux-là furent des incomplets ; de la misère universelle ils ne voulurent voir que celle étalée autour d'eux et ils la soulagèrent pour avoir le droit de jouir de leur bien-être et pour acquérir la paix de leur conscience. Et pourtant, certains esprits acrimes ou simplement plus aptes à pénétrer jusqu'au fond des choses, pourraient voir dans cette manière d'agir un raffinement d'égoïsme.

L'Eglise revendique comme sienne l'idée primitive de charité qui constitue la base de son enseignement et de sa morale. En fait-elle aussi la base de ses pratiques ? Les faits de chaque jour répondent pour nous. Et puis, cette religion du christianisme qui, à une époque reculée apu s'étendre triomphante sur le monde et abuser de lui pendant des siècles, n'est au fond que la consécration de l'égoïsme.

Soyez charitables ; Dieu vous le rendra, et son indulgence pour vous n'aura point de bornes. Voilà ce qu'elle prêche à ses fidèles. Donner, à son point de vue, c'est s'assurer son propre salut ; c'est se faire pardonner ses crimes ; c'est, en un mot, se livrer à une sorte d'opération financière en vue des intérêts. Et qu'est-ce qu'une charité qui n'a point de pudeur avec le misérable ; qui, avant de le soulager, l'écrase le force à se courber devant un Dieu qu'il ne comprend pas, qu'il ne peut aimer et à demander le pardon de fautes qu'il n'a point commises ?

Pendant longtemps, la société a cherché une forme de gouvernement en rapport avec ses besoins et ses aspirations. Mais aujourd'hui, qu'on la prétend organisée, qu'on trouve son mécanisme merveilleux, le mistère s'étale plus que jamais avec tous les vices qu'elle traîne à sa suite.

Et que peuvent, si désintéressées soient-elles, les tentatives isolées du soulagement contre le mal qui va toujours s'accentuant ? A quoi bon soigner un membre quand tout le reste du corps est malade et tombe sous les morsures de la gangrène ?

Nous ne voulons même plus mettre en doute la sincérité de tous ces élans qui portent certaines natures à des actes de bienfaisance ; mais nous constatons leur impuissance. Ils ne font que faire sentir davantage la nécessité d'une réforme radicale et en cela ils nous aident dans notre tâche. Combien ils grandissent le socialisme qui, au moins, embrasse toutes les misères pour les effacer un jour dans un bonheur universel ;

Non, le peuple ne veut pas qu'on lui fasse la charité, lui, qui jusqu'alors a été trop généreux pour laisser à quelques-uns le bien de tous. Mais comme les meilleurs sentiments n'ont qu'une durée limitée, il revient de ses illusions et bientôt il reprendra ce qu'il a trop vite donné. Et alors, en même temps que la souffrance du pauvre, s'étendra aussi la puissance du riche.

Louis D.

SOUSCRIPTION

en faveur des Bateniers de Comines

Huitième liste

Section lilloise du Parti ouvrier	25.00
Quête faite par G. Devernay chez Victor Becque, rue Saint-Sauveur, 71.	1.20
Un citoyen revenant de la messe, remis par Devernay	0.50
Un ex-repétiteur socialiste révolutionnaire	0.50
Xavier	0.40
Fauvarque	0.50
Les amis de l'Habitude à Esquermes	1.25
Quête faite par le citoyen Louque, après un banquet socialiste	2.00
Quête faite après la réunion du groupe de Mons-en-Baroeul, remis par le citoyen Lelièvre	5.00
Les imprimeurs et expéditeurs du *Réveil du Nord*	1.40
V. François	1.00
Après un amusement, 56, rue des Guinguettes	1.30
Total de la 8e liste	40.05
Listes précédentes	305.10
Total général	345.15

NOTA. — *Adresser les souscriptions au citoyen Clément Delcluze, 28, rue de Fives, à Lille.*

Lire en quatrième page la suite de notre feuilleton VIOLÉE, par Jules de Gastyne.

DERNIÈRE HEURE

BAIHAUT EN LIBERTÉ

Paris, 11 juin.

M. Baihaut, ancien ministre des travaux publics, qui subissait, depuis six mois, la contrainte par corps pour l'amende à laquelle il avait été condamné par la cour d'assises de la Seine, a été mis ce matin en liberté.

SOCIALISTES EN AUTRICHE

Vienne, 11 juin.

Le parti socialiste, dans une réunion organisée par lui, a adopté les résolutions ayant trait à la législation réglant la protection des ouvriers ; il a décidé d'adresser ses sympathies aux ouvriers des chemins de fer.

Dans la même réunion, les statuts organiques du parti socialiste ont été adoptés.

CONGRÈS DES MINEURS

Londres, 11 juin.

Le congrès international des mineurs a adopté une résolution réclamant la nomination d'inspecteurs des mines, choisis parmi les ouvriers.

TERRIBLES INONDATIONS

Szegedin, 11 juin.

Le fleuve Theiss, grossi par les pluies, a débordé et inondé une partie de la ville. — 200 maisons se sont déjà écroulées.

Quelques malades, ne pouvant fuir, ont péri.

MALADIE DE M. BOURÉE

Athènes, 11 juin.

M. Bourée, ministre de France, est tombé gravement malade

Son état inspirait hier des inquiétudes ; une légère amélioration a été constatée aujourd'hui.

DIX MINEURS TUÉS

Masteg (Gallès), 11 juin.

A la suite de la chute d'un ascenseur, 10 mineurs ont été tués dans le puits de la mine.

NOUVELLES DE MADAGASCAR

Marseille, 11 juin.

Le paquebot *Ava* des Messageries maritimes, courrier de Madagascar, arrivé ce soir apporte la nouvelle de la perte du steamer belge *Vise de Bruxelles*, le 7 mai sur les récifs de St Pierre (Réunion) Huit personnes ont été noyées.

La situation à Madagascar est généralement bonne, surtout en Emyrne.

COUP DE GRISOU EN BELGIQUE

Mons, 11 juin.

Un accident terrible et qui aurait pu entraîner de plus graves conséquences encore est arrivé hier au puits Ste-Henriette du charbonnage des Produits, à Pâlma.

A l'étage de 450 mètres, des ouvriers travaillant dans une taille entendirent un bruit insolite et bientôt un éboulement se produisit d'un volume de 300 chariots de terre.

Un houilleur était resté ensevelli sous l'éboulement.

Des secours ont été immédiatement organisés. On retira bientôt les cadavres de J.-B. Daix, 36 ans, habitant Eugies ; Emile Daix, frère du précédent, habitant aussi Eugies ; Louis Siraux, de Quaregnon.

Les corps portaient d'affreuses brûlures.

L'éboulement est la conséquence d'un volcan, dégageant instantané du grisou.

Cette catastrophe a produit une émotion considérable dans tout le Borinage.

Les votes de nos représentants

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les scrutins :

1° Sur l'urgence du projet de résolution de M. Jaurès, tendant à modifier l'article 125 du règlement de la Chambre relatif à la censure avec exclusion temporaire.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin, Lemire.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Evrard-Eliez, Fanien, Graux, Guillain, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, Plichon, Ribot, Rose, des Rotours, Siret-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

Se sont *abstenus* : MM. Guillemin, de Montalembert, Sever.

La Chambre a rejeté par 370 voix contre 107

2° Sur le renvoi à la commission du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Evrard-Eliez, Fanien, Graux, Guillain, Guillemin, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, des Rotours, Siret-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

La Chambre a rejeté par 495 voix contre 114.

3° Sur le projet de résolution de M. Bascou (prorogation du privilège de la Banque de France).

Voici le texte de ce projet de résolution :

« La Chambre décide qu'elle ne passera pas à la discussion des articles du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France avant que le gouvernement ait communiqué à la commission le texte du contrat passé avec cet établissement de crédit, en prévision du cas de guerre »

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Dron, Lamendin, Lepez, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Evrard-Eliez, Fanien, Graux, Guesde, Guillain, Guillemin, Le Gavrian, Lemire, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, des Rotours, Taillandier, Weil-Mallez.

S'est *abstenu*, M. Siret-Mallez.

S'est *abstenu* comme ayant été retenu à la commission du budget, M. Boudenoot.

La Chambre a rejeté par 298 voix contre 236.

4° Sur l'urgence du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France.

Ont voté *pour* : MM. Adam Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillain, Guillemin, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, des Rotours, Siret-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin, Sever.

La Chambre a adopté par 401 voix contre 108 voix.

5° Sur le passage à la discussion des articles du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France.

Les votes de nos députés, dans le scrutin précédent, se sont répétés dans ce dernier scrutin.

La Chambre a adopté par 419 voix contre 104 voix.

Etaient *absents* par congé : MM. Dussaussoy, Hayez, Jonnart.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

GRAVE ACCIDENT DE VOITURE

TOURCOING, 11 juin.

Hier soir, vers 4 h. 1/2, le nommé Brugge Camille, 25 ans, ouvrier terrassier, demeurant à Dessenghem (Belgique), était occupé à charger un tombereau dans la rue de l'Amidonnerie, lorsque s'étant appuyé sur le derrière du tombereau, la charge fit bascule, et tomba sur le malheureux.

A l'aide de plusieurs ouvriers, témoins de l'accident, de quelques voisins accourus en toute hâte, on parvint avec peine à soulever le lourd véhicule et à retirer le malheureux ouvrier de sa triste position.

Transporté à l'Hôtel-Dieu, il put immédiatement recevoir les soins des docteurs Rousselot et Desreumaux. Ceux-ci n'ont pas pu se prononcer sur l'état du blessé, de graves lésions internes étant à craindre.

HORRIBLE ACCIDENT

GLAGEON, 11 juin.

Un terrible accident vient de se produire dans un établissement industriel de la commune.

Un ouvrier, du nom de Lepore, âgé de 21 ans, a été saisi par une courroie de transmission et broyé entre les poulies.

Quand le malheureux est retombé sur sol, son cadavre ne formait plus qu'une bouillie informe qui a dû être recueillie dans un drap.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 11 Juin 1897

Présidence de M. MARTIN, vice président.

Un ami d'Hanotaux. — Un individu peu ordinaire est certainement le nommé Paul Taffin, né en 1862 à Lille, qui se dit ami de M. Hanotaux.

Taffin Paul a un casier judiciaire très garni ; il a déjà été condamné quatre fois à la relégation. Mais il a toujours su s'y prendre pour être gracié et pouvoir rentrer en France.

Le 31 mars dernier, étant à Tourcoing, il se présentait chez M. Denis Geau, horloger en cette ville, et, muni d'une fausse lettre avec en-tête de M. Théodore Taffin, son homonyme, important négociant en coton et déchets. Il obtenait la remise de plusieurs montres en or pour être soumises au choix.

Le lendemain, il rencontrait à Lille, au bureau militaire de la place, un sieur Meslang, soldat français, domicilié à Courtrai qui était venu faire des démarches pour obtenir un secours de l'armée. Taffin entra en conversation avec M. Meslang et tous deux allèrent au café. Là, Taffin, se prétendant ami d'Hanotaux, offrit à Meslang de lui remettre une lettre de recommandation pour le Ministre des affaires étrangères. Mais, en examinant les papiers de l'ancien militaire, l'ami d'Hanotaux trouva moyen de voler son diplôme de la médaille coloniale.

Le 4 avril, Taffin était arrêté à Paris, sous l'inculpation de port illégal de décoration. En vertu du mandat d'arrêt lancé par le parquet de notre ville, il a été ramené à Lille et comparaît devant le Tribunal Correctionnel.

Après interrogatoire, le Tribunal a renvoyé l'affaire au 18 juin, pour audition de témoins.

Le Père Peinard. — Nous avons signalé l'arrestation, à Roubaix, du gérant du *Père Peinard*, Charles Favier, pour outrages envers des agents de police.

Le 30 mai, se trouvant à la brasserie libertaire au moment où deux agents entraient dans la salle, Favier aurait dit à un ami qui consommait avec lui : Ce sont des bêtes à cornes...

L'inculpé reconnaît avoir dit : « Il y a des bêtes à cornes », mais il nie avoir adressé ces paroles aux agents ; elles étaient prononcées au cours d'une conversation.

Favier est condamné à un mois de prison et 50 francs d'amende.

LILLE

Nous publierons, dans notre numéro de demain, le rapport de notre ami Ghesquière, adjoint à l'Assistance publique, sur l'HOSPICE GENERAL DE LILLE, rapport dont les conclusions ont été adoptées, par le Conseil municipal, dans sa dernière séance.

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Avis aux groupes

Les détenteurs de listes de souscription, en faveur de la famille Wartel, sont priés de les faire parvenir avec le montant, au citoyen Chevalier à la Maison du Peuple, rue de Béthune 21, les mardi et jeudi, à partir de 8 heures du soir, le dimanche pendant toute la journée.

Avis Important

Nous prévenons les camarades du Parti, afin d'éviter toute confusion, que les souches qui seront délivrées à partir de ce jour, porteront le timbre de la Maison du peuple sur le pointillé.

Les souches, n'ayant pas cette marque, seront considérées comme nulles. Nous prions donc les camarades, à qui l'on en présenterait, d'en signaler le porteur

Maison du Peuple

Dimanche 13 juin, à 5 heures du soir, grande conférence publique et contradictoire, avec le concours des citoyens H. GHESQUIÈRE, adjoint au maire de Lille et GOSSELIN.

Ordre du jour : Organisation socialiste internationale — Compte-rendu du voyage à Bruxelles.

ÉCOLES COMMUNALES

Promenades scolaires du Jeudi

Le conseil municipal sur la proposition de M. Dubiez, adjoint délégué à l'instruction publique, a vote, à titre d'indication, une somme de 1000 fr. pour l'essaie promenades scolaires.

La première de ces promenades, comprenant une centaine d'écoliers, a eu lieu hier jeudi à Wambrechies.

Partie de Lille à 8 h. du matin, la caravane est arrivée à Wambrechies à 10 h. — Là, elle fit halte dans une ferme et chacun de ses membres se rafraîchit en humant une tasse de lait.

A 10 h. 1/2, eut lieu une excursion au fort de Vert Galant, après quoi, tout le monde rentra pour déjeuner. Ni la faim, ni la joie ne manquèrent à ce banquet champêtre

De 2 à 4 heures, on se promena au hybrinthe et on courut dans les bois. A 4 h. 1/2, on goûtait, et on reprenait ensuite gaîment le chemin de Lille où tous rentrèrent, vers sept heures, un peu fatigués, mais enchantés de la promenade

Chaque jeudi sera organisée une promenade du même genre, sous la conduite des instituteurs de nos Ecoles. Nous pensons qu'on ne s'y ennuiera pas et qu'on y fera une ample provision d'air pur

Voilà un excellent moyen d'exciter la curiosité des enfants, de meubler leur jeune intelligences qui ne demande qu'à être dégourdie et de faire respirer les muscles.

Un bon point à la municipalité qui a eu l'idée de ces promenades scolaires et aux instituteurs et institutrices qui les organisent.

LE 84e DE LIGNE A LILLE

Hier, vers midi et demi, est arrivé à Lille le 84e régiment d'infanterie en garnison à Avesnes et à Landrecies, se rendant aux tirs de guerre à Dunkerque.

De nombreux cyclistes, d'heureux vétérans auxquels les loisirs permettent de pédaler, étaient portés à leur rencontre sur la route d'Orchies. Parmi ceux-ci se trouvait M. Goudin, conseiller municipal.

Le régiment est entré en ville, musique et orphéon en tête. Le 84e possède en effet une chorale heureuse innovation du colonel. La musique jouait la *Marche des Volontaires* et l'orphéon chantait :

Marchons, marchons au pas
Ne nous arrêtons pas,
Il faut quitter la ville,
Le régiment défile, etc.

Comme bien on pense, la foule applaudissait très vivement les troupiers, marchant sous la cadence de la musique vocale et instrumentale.

Le régiment s'est arrêté, boulevard des Ecoles, où a eu lieu la dislocation après le défilé devant M. le général Chanoine et de nombreux officiers de notre garnison.

Ainsi que nous l'avons dit, les soldats ont été logés chez l'habitant par billets de logement.

Nos compatriotes leur ont fait le meilleur accueil.

Hier soir, de 5 à 6 heures, la musique du 84e a donné un concert très goûté à l'Esplanade.

A 8 heures et demie, les officiers du régiment ont été reçus au Cercle militaire par les officiers de la garnison de Lille. De nombreux officiers de la réserve et de l'armée territoriale s'étaient rendus à cette réception.

Aujourd'hui, samedi, de 5 à 6 heures, la musique du 84e donnera un concert au Jardin Vauban.

Le régiment quittera Lille demain dimanche, de bonne heure.

Le Champ de tir de l'Arbrisseau

A la suite du vœu émis par le Conseil général en sa dernière session, tendant à la suppression du champ de tir de l'Arbrisseau, le ministre de la guerre a enfin reconnu le bien-fondé des réclamations des habitants des communes limitrophes de ce tir et celle demande de notre Assemblée départementale.

Des ordres vont être donnés pour que d'ici huit jours il ne soit plus exécuté de tirs dans le champ de tir de l'Arbrisseau.

Cette décision de l'administration supérieure de la guerre sera on ne peut mieux accueillie par les cultivateurs travaillant dans les champs riverains de la zone et au delà du champ de tir de l'Arbrisseau.

Tentative de suicide d'un aliéné

Hier, vers midi, un menuisier de la rue de Flers, âgé de 47 ans, qui depuis quelques temps, ne paraissait pas jouir de toutes ses facultés mentales, a tenté de se suicider dans son atelier en se tirant deux coups de revolver, l'un à la tempe, l'autre sous le menton.

Au bruit des détonations, sa femme et le citoyen Lemesre, conseiller municipal, accoururent et désarmèrent le malheureux

M. le docteur Choteau, mandé, examina le blessé et lui donna les premiers soins. Les blessures ne paraissent pas mettre sa vie en danger, mais on craint toutefois des complications. Les deux balles n'ont pu être extraites

Le docteur Choteau ayant constaté que le menuisier était atteint d'aliénation mentale, délivra un certificat pour permettre son admission à l'hôpital Saint Sauveur. Le blessé fut conduit en voiture à l'hôpital, mais son admission ayant été refusée, les parents le ramenèrent à son domicile

Le revolver avait été acheté chez un armurier de la Grand'Place.

Pauvres fillettes

Deux jeunes fillettes, âgées de 12 et 13 ans, Marie Tonneau et Marie Desmul, délaissées un peu par leurs parents, qui habitent rue de Juliers, ont été conduites devant M. Perle, commissaire de police, par des agents qui les avaient trouvées dans la rue sollicitant l'aumône

Délivrées au parquet, M. le procureur de la République a délivré contre toutes deux un ordre d'écrou. Elles comparaîtront à une prochaine audience correctionnelle, sous l'inculpation de mendicité.

Que deviendront ces deux fillettes à leur sortie de prison ? Des habituées du trottoir, pour être ensuite *protégées* par la police des mœurs.

Ignoble société bourgeoise !

Au lieu de conduire ces deux fillettes sur les bancs de la correctionnelle, ne vaudrait il pas mieux leur donner une occupation honorable, pour leur permettre de franchir les misères sociales sans tomber au degré de la prostitution.

Jeu de croquet : Aux GALERIES LILLOISES

Encore une saisie aux halles

Voilà trois jours consécutifs que le service sanitaire opère aux halles centrales des saisies de denrées reconnues nuisibles à l'alimentation.

Hier encore, il a été saisi deux cent trente-un kilos de viande de vache corrompue, qui ont été enfouis

Vente de terrains

Hier à 3 heures, il a été procédé à la mairie de Lille, à l'adjudication de deux parcelles de terrain communal. La première, d'une contenance de 105 mètres carrés sise à front du boulevard Louis XIV et de la rue Saint-Sauveur, a été adjugée à M. Alphonse Boutillier, moyennant le prix de 65 fr. 75 le mètre carré.

La seconde, d'une contenance de 257 mètres carrés, sise à front de la place Simon-Vollant et des rue Molière et de Rocroy, a été adjugée à M. Charles Jansens, moyennant la somme de 60 fr. le mètre carré

LE ROI DES CAMELOTS

PAR

Camille Bias

PROLOGUE

L'ODYSSÉE D'UN GAMIN de PARIS

Il la regarda et se prit à sourire avec un geste de dénégation.

— Tu vas voir. Je n'ai pas toujours été une pauvresse comme tu me vois. Mes parents étaient des commerçants aisés ; ils m'ont bien élevée, puis mariée ; et plus tard, j'ai fait pour ma fille ce qu'on avait fait pour moi. Malheureusement son mari était un paresseux et un mangetout ; il s'est ruiné, m'a ruinée après. Sa femme en est morte de chagrin ; alors, il a disparu. Je suis restée avec deux enfants dans la plus noire des misères.

Un jour qu'ils avaient par trop faim, j'ai volé un pain chez un boulanger.

— Ah ! vous avez bien fait ! s'écria Pierre ; je suis sûr que maman aurait fait la même chose à votre place.

— Attends la fin, dit-elle.

Elle eut un rire mauvais.

— J'ai été prise par un agent qui du dehors m'avait vue. Il m'a emmenée en prison, malgré mes pleurs et mes prières.

— Et les petits ? fit Pierre haletant.

— Les petits ?... On en a eu pitié ; ils ont du pain à présent.

Rien ne saurait rendre l'expression d'amertume et d'ironie que prirent, en disant ces dernières paroles, le visage et l'accent de la pauvre vieille qui continua :

— Quand je suis revenue, au bout de trois mois, il n'y avait plus personne à la maison ; on avait vendu le peu qui restait chez nous, à l'exception de la couchette que tu vois là et que, par pitié, un locataire avait prise pour me la rendre à mon retour. Tu vois bien que je suis une voleuse. C'est si vrai que je ne peux pas retourner dans la maison que j'habitais ; on m'y montre du doigt.

Pierre s'agenouilla devant elle.

— Moi, je vous estime, dit-il, et si vous le voulez, je vous aimerai bien. Peut-être que maman a fait comme vous et qu'on l'a mise aussi en prison.

— Non. Dans ce cas-là, on fait une enquête ; votre concierge te l'aurait dit.

Elle ne repoussait plus l'enfant. Il l'avait ajoutée dans la droiture et la bonté de son cœur. En elle-même elle le bénissait.

Il lui demanda :

— Vous avez cherché vos enfants ?

— Oui ; mais quand elle les tient, l'assistance ne les lâche plus ; et quand ils auront vingt ans, moi, je ne serai plus de ce monde.

— Vous avez de leurs nouvelles pourtant ?

— Ils vivent, c'est tout ce que je peux savoir. Dis donc, tu dois comprendre ça, toi qui ne veux pas qu'on te prenne ta petite sœur. Tu peux l'imaginer ce qu'on souffre quand on se demande tous les jours, toutes les nuits, à chaque heure, à chaque minute : où sont-ils ? près ou loin ? mal ou bien ? Se souviennent-ils ? Se consolent-ils de la séparation, eux qui s'aimaient tant ? Et bien d'autres choses qu'on ne saurait dire.

Si l'on entend parler de mauvais traitements sur les enfants, on pense aux siens, on les voit au pire, et l'on n'en meurt pas. Je ne sais comment ça peut se faire.

— Vous ne pouvez donc pas les redemander, vos enfants.

Elle rit.

— Il faudrait prouver des moyens d'existence.

Le rire s'accentua et devint étrange. On eût dit qu'une réticence lui amenait de la raillerie aux lèvres, qu'un secret mauvais lui retenait la langue.

Elle ajouta la bouche crispée par ce rire navrant et effrayant :

— Et puis, une vieille comme moi serait pour des enfants de mauvais exemple et de mauvais conseil. Pourtant, ajouta-t-elle d'une voix plus douce, qu'est-ce que je demande ? les voir une fois, n'importe où ils se trouvent, les embrasser avant de mourir. J'irais à pied, vois-tu, fût-ce à deux cents lieues d'ici, je mendierais sur la route ; quand je dirais que je vais voir mes petits-enfants, personne ne me refuserait un morceau de pain.

Elle était attendrie ; Pierre pleurait. Tout à coup il essuya ses larmes et, très grave, réfléchit. Puis, debout devant la mère François, avec une sorte de solennité :

— Madame, dit-il, j'ai douze ans ; dans huit ans, j'en aurai vingt ; je serai un homme, et je serai libre. Je ne sais pas ce que je ferai, mais je sais que je ferai quelque chose. Il faut que j'élève ma petite sœur, je l'élèverai ; je veux retrouver vos petits enfants, je les retrouverai et je vous les rendrai.

La vieille eut d'abord un inénarrable cri de joie. C'était là ce que lui avaient dit ses cartes, et elle avait la foi.

— Dis-tu vrai ?

— Je vous le jure.

Alors, elle murmura :

— Huit ans !... vivrai-je huit ans ?

— Pourquoi pas ?

— Et si je meurs ?

— Ce sera la même chose. Vos enfants seront le frère et la sœur de Pierrette du jour où je les retrouverai.

Elle joignit les mains.

— C'est drôle, tu n'es qu'un enfant et je crois en ta parole comme en parole d'homme. Tu n'as pas le sou, pas même d'asile si je te mets à la porte, et j'ai confiance que tu réussiras.

— Vous avez raison, et ça m'encourage de vous l'entendre dire.

Ni la vieille femme ni l'enfant ne songeaient au sommeil, secoués qu'ils étaient par une passion forte, un désir ardent, une idée fixe, foi au destin chez l'une, foi en lui-même chez l'autre.

C'était fou. Cela devait être une force.

Tout à coup, le visage de la mère François, qui s'était éclairé, se rassombrit.

— Je ne t'ai pas tout dit, fit-elle ; et il faut que tu saches tout, à cause des petits.

Pierre écouta plus curieusement que la première fois. Elle attira sa tête tout près et dans son oreille murmura :

— J'ai dix mille francs cachés ici.

La surprise rejeta l'enfant en arrière.

Pourquoi donc alors restait-elle si misérable ? Pourquoi donc ne tentait-elle pas de se faire rendre ses enfants ? Malheur ! les voisins avaient raison : elle était folle. Il voulut savoir tout de suite.

— Pourquoi donc avec dix mille francs, preniez-vous sans le payer un pain pour vos petits.

— Belle raison ! je ne les avais pas. Je les ai trouvés depuis : une liasse... dix billets de mille.

— Trouvés ? répéta Pierre.

— Tu vas me dire que ne pas les rendre, c'est voler ; je le sais bien ; mais puisque j'ai fait de la prison, j'ai le droit de la mériter.

Elle reprenait de son rire amer et partait plus haut, ne songeant plus à la prudence.

Pierre qui possédait une nature droite et n'oubliait pas le dernier conseil de l'ouvrier Duchet : « Sois honnête : c'est encore le meilleur moyen de réussir, » ne trouvait pas très logique le raisonnement de la mère François.

Il comprenait le vol du pain ; laisser mourir des enfants de faim lui eût paru un plus grand crime. Mais les dix mille francs trouvés lui serraient le cœur sous la main de fer de sa conscience. La vieille reprit :

— Pourtant, quand j'ai appris, par des racontars de journaux qu'un pauvre père de famille avait perdu ça et en était responsable, ça m'a remuée. J'ai été à l'adresse indiquée et j'ai pris des informations chez le concierge. On y causait justement de l'aventure ; j'ai su que les dix mille francs sortaient de la poche, non d'un employé, mais du maître, un avare et un sans cœur de la pire espèce. La ruse de ce richard m'a enlevé le reste de mes scrupules ; j'ai remporté mon argent.

— Alors, comment êtes-vous si pauvre ?

— Parce que je n'en détournerai pas une obole ; c'est pour les petits. Je l'ai caché.

Elle ajouta en frappant du pied le parquet de la roulotte.

— Et depuis longtemps, je cherche quelqu'un à qui confier mon secret pour le cas où je viendrais à mourir. Or, ce quelqu'un je l'ai trouvé, ce sera toi.

(A Suivre.)